



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2023_6_1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ORADOUR**

Date de la convocation :
2 juin 2023

Date d'affichage :
2 juin 2023

Nombre de conseillers

- En exercice : 9
- Présents : 6
- Procuration : 1
- Votants : 7

Nombre de conseillers

- Pour : 7
- Contre :
- Abstention :

OBJET : Participation notre dame des anges

Séance du 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09/06, à 18h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, M. SICARD Éric, M. SYLVESTRE Thierry, Mme MAUFRAS Angélique,

Excusé(s) : Mme BAILLARGEAU Corinne, M. SYLVESTRE Erwan.

Absents : Mme MONTOUX Carole

Mme ECHAROUX Nadine a été nommé secrétaire.

Le Maire, présente aux membres du conseil municipal que pour l'année scolaires 2022-2023, l'école Notre Dame des Anges a demandé un soutien financier pour les frais de fonctionnement liés aux enfants de notre commune scolarisés dans cette école.

Ce coût s'élève à 1 474 euros. Le nombre d'élèves pour cette année est de 2 soit un montant de participation de 737 euros par enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Didier LAVERGNE

